

VOIE MATURITÉ GYMNASIALE

PLAN D'ÉTUDES

PARTIE I

OBJECTIFS

GYMNASE 

Version du 08.01.2009

SOMMAIRE

1	LANGUES	2
1.1	FRANÇAIS – Langue première	2
1.2	LANGUES VIVANTES – Allemand, italien, anglais, espagnol	3
1.2.1	ALLEMAND – Langue deuxième	4
1.2.2	ITALIEN – Langue deuxième	5
1.2.3	ITALIEN – Option spécifique	5
1.2.4	ANGLAIS – Langue troisième	5
1.2.5	ESPAGNOL – Option spécifique	6
2	MATHÉMATIQUES ET SCIENCES EXPÉRIMENTALES	7
2.1	MATHÉMATIQUES	7
2.2	CHIMIE – Discipline fondamentale	7
2.3	BIOLOGIE – Discipline fondamentale	8
2.4	BIOLOGIE-CHIMIE – Option spécifique	9
2.5	PHYSIQUE – Discipline fondamentale	10
2.6	PHYSIQUE – Option complémentaire	11
3	SCIENCES HUMAINES	12
3.1	GÉOGRAPHIE – Discipline fondamentale	12
3.2	GÉOGRAPHIE – Option complémentaire	13
3.3	HISTOIRE – Discipline fondamentale	13
3.4	HISTOIRE – Option complémentaire	14
3.5	ÉCONOMIE ET DROIT	14
3.6	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AU DROIT – Discipline fondamentale	16
3.7	ÉCONOMIE ET DROIT – Option spécifique	16
3.8	PHILOSOPHIE – Discipline fondamentale	17
3.9	PHILOSOPHIE – Option complémentaire	18
4	ARTS	19
4.1	ARTS VISUELS – Discipline fondamentale	19
4.2	MUSIQUE – Discipline fondamentale	20

1. LANGUES

1.1 FRANÇAIS – Langue première

Objectifs généraux

L'enseignement des langues, en particulier celui de la langue première, développe chez l'étudiant la capacité de s'affirmer en tant qu'individu s'ouvrant à la vie culturelle et sociale ; il l'incite à structurer sa pensée et l'aide à construire son identité. Il développe ses aptitudes à comprendre autrui, à s'informer et à informer, à savoir : écouter, parler, lire, écrire. Il contribue à l'épanouissement de la sensibilité de l'étudiant et à celui d'une réflexion critique et responsable. Il incite l'étudiant à la découverte et au plaisir des œuvres littéraires et l'encourage à la lecture de toute œuvre contribuant à son épanouissement culturel.

Langue et communication

- L'enseignement du français, langue première, a pour finalité l'acquisition et le développement des moyens écrits et oraux nécessaires à une maîtrise de l'expression adaptée aux multiples situations de communication, dans les études comme dans la vie sociale, culturelle, politique et quotidienne.
- La maîtrise consciente et réfléchie de la langue est activée et actualisée par un apprentissage structuré qui tient compte de toutes les activités de communication : écouter, parler, lire, écrire.
- Cette maîtrise est une préoccupation majeure dans toutes les disciplines.

Langue et pensée

- L'enseignement du français ne se limite pas à l'étude de la langue dans sa fonction de communication ; il lui incombe aussi de contribuer à la structuration d'une pensée informée, autonome et tolérante, par l'exercice de la réflexion, de l'analyse rigoureuse et par l'apprentissage de l'argumentation.

Langue et culture

- L'approche des œuvres littéraires de langue française – sans omettre les créations romandes et leur originalité tant dans les littératures francophones que dans l'espace plurilingue suisse – permet de se situer historiquement et socialement dans sa propre culture, d'y participer et de s'ouvrir à d'autres mondes culturels. Elle favorise la perception des diverses formes artistiques et le développement du sens esthétique par diverses méthodes d'analyse et d'interprétation (historique, sociologique, sémantique, structurale, etc.).
- Enfin, les textes littéraires, par leur nature même, ont pour thèmes la relation de l'homme à lui-même, à autrui, à la société et au monde. L'étude de la littérature se prête donc de façon privilégiée à l'exercice de la pluridisciplinarité par confrontation avec les autres formes de discours (scientifique, philosophique, politique, etc.). Elle met aussi en évidence les liens qui unissent la littérature aux autres modes de l'expression esthétique (arts plastiques, musique, etc.) ; elle montre ainsi la spécificité et l'interdépendance de leurs formes et de leurs contenus.

Langue et expression de soi

- L'enseignement du français ne se limite pas à l'exercice des fonctions communicatives et cognitives ; il lui appartient aussi de favoriser les potentialités affectives, imaginatives, inventives et créatives de l'étudiant.
- Être à l'écoute de soi pour se dire, s'écrire, se lire s'effectue non seulement dans la conformité au code et par la reproduction de modèles littéraires et poétiques, mais aussi par leur mise en question et leur dépassement à des fins ludiques et créatrices.
- L'étude du français devient alors un lieu de détente, de découverte, de création par la libération des inhibitions ; elle est ainsi un moment privilégié de la recherche et de l'expression de soi, par l'échange et la confrontation avec autrui dans le respect de son identité culturelle et sociale.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Les règles fondamentales de la langue écrite et orale sont supposées connues. Les corrections des dissertations seront l'occasion de combler les lacunes dans ce domaine. Un appui particulier sera donné aux étudiants qui ne sont pas de langue maternelle française.
- Assimiler un certain nombre d'œuvres phares de la littérature française, du Moyen Âge à nos jours.
- Acquérir des notions élémentaires d'histoire littéraire, de stylistique, de rhétorique, de versification, de narratologie et de sciences humaines, en relation avec les œuvres étudiées.

Savoir-faire

- Développer un savoir-lire.
- S'exprimer dans diverses situations de communication écrite et orale (notamment en vue de la dissertation générale et de l'explication de texte orale).
- Savoir argumenter.

1.2 LANGUES VIVANTES – Allemand, italien, anglais, espagnol

Objectifs généraux

L'enseignement de chacune de ces langues vivantes développe chez l'étudiant la capacité de s'affirmer en tant qu'individu ouvert à la vie culturelle et sociale d'autres pays et régions. Il incite à structurer sa pensée et à construire son identité par l'étude comparative et contrastée de variables culturelles différentes. Il favorise la clarté de pensée et d'expression, ainsi que la prise de conscience de « l'altérité » par le biais d'une réflexion critique et responsable. Il affine sa sensibilité. Dans un monde multiculturel, la maîtrise des langues vivantes facilite les échanges (culturels, politiques et économiques), la tolérance et la compréhension de soi et de l'autre ainsi que la mobilité dans les études et la profession. L'enseignement des langues vivantes permet d'apporter sa contribution spécifique au développement de chacun des cinq champs de compétences tels qu'ils sont définis dans le Plan d'études cadre.

Champ des compétences communicatives, culturelles et esthétiques

L'étude d'une langue vivante vise à l'acquisition de connaissances linguistiques permettant de communiquer de manière adéquate et nuancée dans la langue cible. Cet apprentissage se fait en interaction avec et dans le but d'accéder à la culture (au sens large) des pays et régions concernés. La connaissance de modes de pensée différents par le biais de l'apprentissage et la pratique d'une langue, incitent l'étudiant à prendre conscience des différentes réalités culturelles et des facteurs susceptibles de favoriser ou d'inhiber la relation à l'autre. L'étude des différents modes d'expression artistique, de la littérature en particulier, permet à l'étudiant, entre autres, de s'ouvrir au domaine culturel et d'affiner son sens esthétique.

Champ des compétences sociales, éthiques et politiques

Un enseignement des langues vivantes résolument ouvert sur le monde favorise la découverte des aspects sociaux, éthiques, politiques et économiques des principaux pays et régions concernés. Il permet à l'étudiant de se familiariser avec des réalités différentes qui le sensibilisent à son environnement suisse, européen et mondial. L'enseignement des langues vivantes contribue à préparer l'étudiant à s'intégrer au monde contemporain en tant que citoyen ouvert et responsable (par exemple : étude des systèmes politiques, économiques, dans les grandes lignes ; phénomènes de société : minorités ethniques, apartheid, émigration, dimension plurilingue/pluriculturelle de la Suisse...).

Champ des compétences intellectuelles, épistémologiques et scientifiques

Par l'étude de textes et de documents littéraires et scientifiques, d'articles, d'émissions dans la langue cible, l'étudiant est amené à développer et à appliquer des démarches méthodiques et à argumenter (par exemple à travers les débats, les résumés, la dissertation, l'explication de texte, les travaux de groupe, etc.), à inscrire ses connaissances dans une dynamique évolutive et à acquérir une autonomie fondée sur une méthode de questionnement rigoureuse.

Champ des compétences concernant les méthodes de travail, l'accès au savoir et les technologies de l'information

Dans un monde en mutation permanente, l'enseignement des langues vivantes intègre au mieux les nouvelles technologies de communication. Savoir trouver une information, la vérifier, la traiter et l'analyser conduit l'étudiant à plus d'autonomie dans son apprentissage. Par l'accès à une information extérieure (Internet, CD-Rom, TV, presse, par exemple), l'étudiant est amené à s'intéresser aux événements contemporains liés aux pays et régions concernés, au-delà des études gymnasiales.

Champ des compétences de la personne, de sa santé et de son corps

Lieu de communication et de débats par excellence, l'enseignement des langues vivantes, soucieux de favoriser le développement de l'étudiant, contribue à la recherche de l'équilibre personnel de celui-ci. Par son engagement et la prise de risques que cela implique (car, pour apprendre une langue, il faut oser faire des erreurs), l'étudiant prend confiance en lui et apprend à gérer les tensions que peut engendrer, par exemple, l'effort de concentration dans la durée. Les relations interdisciplinaires entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien se situent essentiellement au niveau des objectifs généraux visés. Il est évident que chacune des langues doit d'abord être étudiée pour elle-même : pour pouvoir l'utiliser, il faut d'abord

connaître l'outil et sa spécificité. Ce n'est qu'à un niveau avancé qu'un travail interdisciplinaire entre langues est possible, par exemple dans le cadre d'une réflexion commune sur le rôle et la place des langues nationales, ou par le truchement de l'italien en option spécifique, ou encore par l'examen du rôle de ces trois langues dans le contexte historique et contemporain. Dans une perspective d'interdisciplinarité, une collaboration avec un grand nombre de disciplines est envisageable, et cela non pas uniquement comme outil linguistique, mais dans le cadre d'un projet culturel commun. Ainsi des collaborations ponctuelles sont envisageables avec l'histoire, l'histoire de l'art, la musique, la géographie, la philosophie, l'économie, etc.

Objectifs liés au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

Compétences	Niveaux	Descriptifs
Écouter	B2	Comprendre des conférences, discours et argumentations complexes. Comprendre des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Comprendre des films en langue standard.
Lire	C1	Comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de styles.
Prendre part à une conversation	B2	Communiquer avec un degré de spontanéité et aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions.
S'exprimer oralement	B2	S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets. Développer un point de vue et expliquer des avantages et des inconvénients.
Écrire	B2	Écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets. Écrire un essai ou un rapport en transmettant des informations ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée.

1.2.1 ALLEMAND – Langue deuxième

Objectifs généraux

L'allemand est une des principales langues européennes et la première langue nationale. Son apprentissage favorise la mobilité dans les études et la profession. Il contribue à la construction d'une identité plurilingue et pluriculturelle au sein de l'Europe et de la Suisse.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Posséder des connaissances linguistiques permettant de communiquer en allemand oralement et par écrit suivant les situations.
- Connaître les structures fondamentales et les caractéristiques principales de l'allemand parlé et écrit.
- Connaître différents aspects marquants de la littérature, de la culture et de la civilisation des régions de langue allemande.

Savoir-faire

- S'exprimer oralement et par écrit dans un allemand adapté à la situation et au contexte.
- Saisir l'essentiel d'un message oral ou écrit et être capable d'en restituer le contenu dans les grandes lignes, en allemand et en français.
- Appliquer diverses techniques de compréhension du texte, de la phrase et du mot allemands.
- Comprendre, analyser et exploiter des textes de nature variée, littéraires et non littéraires.
- Utiliser de manière créative les ressources de la langue, tout en tenant compte des structures propres à celle-ci.
- Se servir des ouvrages de référence.

Attitudes

- Faire preuve d'ouverture et de curiosité.
- Être capable de relativiser son propre système de références culturelles pour mieux le comprendre par contraste.
- Être disposé à développer des stratégies d'apprentissage personnelles.

1.2.2 ITALIEN – Langue deuxième**Objectifs fondamentaux****Savoirs et connaissances**

L'objectif premier est d'amener les étudiants à une bonne autonomie expressive et communicative. On développera la capacité d'utiliser des structures linguistiques de manière correcte du point de vue formel (compétences linguistiques), ainsi que la capacité d'utiliser la langue de manière appropriée dans les diverses situations communicatives (compétences sociolinguistiques). Pour ce faire, on approchera et approfondira les domaines culturels auxquels la langue italienne donne accès.

Savoir-faire

- Développer la compréhension et l'expression orales et écrites.
- Exploiter des méthodes de recherche, exercées individuellement ou en groupe, qui impliquent différentes stratégies d'apprentissage.
- Utiliser les différents supports sonores, visuels ou écrits permettant l'approche d'œuvres significatives.

Attitudes

L'étudiant doit manifester un esprit d'ouverture, de l'initiative et de l'intérêt pour l'étude de la langue et de la culture italiennes.

1.2.3 ITALIEN – Option spécifique**Objectifs fondamentaux****Savoirs et connaissances**

- Consolider la connaissance des règles fondamentales de la langue orale et écrite.
- Connaître différents aspects marquants de la culture et de la littérature des régions de langue italienne.

Savoir-faire

- S'exprimer correctement aussi bien oralement que par écrit.
- Exprimer et défendre une opinion.
- Résumer, analyser, synthétiser des documents de nature variée.
- Traduire en italien des textes de genres divers et d'époques différentes.
- Consulter et exploiter les ouvrages de référence ainsi que d'autres supports, tels que journaux, vidéo, télévision et outils informatiques.

Attitudes

- S'intéresser aux systèmes de valeurs des différentes régions italo-phones, notamment en les situant dans leur contexte historique, social, économique et artistique.
- Se définir, s'affirmer face à autrui, développer un esprit critique et créatif.
- Manifester un esprit d'ouverture, d'initiative et de l'intérêt pour les régions italo-phones.

1.2.4 Anglais – Langue troisième**Objectifs fondamentaux****Savoirs et connaissances**

- Acquérir les connaissances langagières nécessaires à la communication orale et écrite, moyen d'accès indispensable aux cultures et littératures des pays anglophones.

- Acquérir les connaissances permettant de construire un cadre de référence historique, culturel et littéraire dans lequel l'étudiant puisse inscrire sa réflexion et exprimer sa sensibilité.

Savoir-faire

- S'exprimer oralement et par écrit dans un anglais adapté à la situation et au contexte.
- Comprendre et analyser des textes de nature variée, littéraires et non littéraires (romans, nouvelles, pièces de théâtre, poèmes, articles de presse, films).
- Être capable de mettre en relation des domaines d'apprentissage différents, à l'intérieur de la branche elle-même mais aussi en relation avec d'autres disciplines.

Attitudes

- Faire preuve de curiosité, de sens critique et d'ouverture d'esprit.
- Manifester de l'intérêt pour la vie sociale et culturelle des pays anglophones.
- Apprendre à relativiser la perception que l'on a du monde en considérant les œuvres littéraires et artistiques comme le reflet d'une époque.

1.2.5 ESPAGNOL – Option spécifique

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Acquérir et asseoir les règles de base de la langue orale et écrite.
- S'initier à quelques aspects des cultures et des littératures des pays hispanophones.

Savoir-faire

- S'exprimer correctement, oralement et par écrit.
- Fonder, exprimer et défendre une opinion personnelle.
- Résumer, analyser et faire la synthèse de documents divers.
- Traduire des textes de genres et d'époques différents, adaptés selon le niveau des étudiants.
- Consulter et exploiter les ouvrages de référence ainsi que d'autres supports (journaux, vidéo, télévision et informatique).

Attitudes

- S'intéresser aux civilisations hispaniques et à leurs valeurs, en les situant dans leurs contextes historiques, sociaux, économiques et artistiques.
- Développer un esprit critique, créatif et d'ouverture face à la diversité du monde hispanique.
- Manifester de l'intérêt pour les civilisations préhispaniques tout en combattant les préjugés.

2. MATHÉMATIQUES ET SCIENCES EXPÉRIMENTALES

2.1 MATHÉMATIQUES

Objectifs généraux

Principes

L'enseignement des mathématiques permet d'acquérir un vaste corps de méthodes, de raisonnements et de structures qui s'expriment en termes de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes.

Les **savoirs et connaissances** attendus sont décrits dans la Partie II, *Dotation horaire et Programme*.

Ces connaissances supposent le développement et l'enrichissement d'aptitudes comme :

- l'aisance dans l'utilisation des outils mathématiques ;
- la maîtrise des règles, des principes et des contraintes du raisonnement logique ;
- la faculté d'imaginer des situations géométriques ;
- la capacité d'appliquer des méthodes mathématiques connues à des problèmes posés dans divers domaines ;
- la capacité d'utiliser des méthodes de travail et d'investigation ;
- la capacité de formuler des propositions de manière claire et précise ;
- la capacité de porter un jugement critique sur les résultats obtenus dans le cadre d'une modélisation ;
- la capacité d'établir des analogies ;
- la capacité d'exposer et de discuter.

L'acquisition de ces connaissances et de ces aptitudes va de pair avec le développement d'**attitudes** comme le goût de l'effort et de la persévérance ; l'autonomie dans le travail ; l'imagination, la curiosité, l'ouverture, la souplesse d'esprit, l'intuition ; le sens de la rigueur et de la cohérence logique ; la probité intellectuelle ; le goût pour l'analyse et la synthèse, le côté esthétique d'une théorie, les jeux de l'esprit.

Savoir-faire

L'étudiant devra être capable de :

- maîtriser les règles, les principes et les contraintes du raisonnement logique ;
- imaginer des situations géométriques ;
- formuler des propositions d'une manière claire et précise ;
- exposer et discuter la démarche de travail adoptée ;
- utiliser une calculatrice ;
- faire preuve d'aisance dans l'utilisation de ses connaissances mathématiques ;
- appliquer des méthodes mathématiques à des problèmes posés dans divers domaines ;
- porter un jugement critique sur les résultats obtenus ;
- organiser ses connaissances mathématiques de manière à faciliter la recherche d'analogies.

L'enseignement des mathématiques peut être choisi optionnellement à deux niveaux : standard ou renforcé.

Le niveau renforcé comporte un programme plus étendu et l'accent est porté sur les démonstrations des théorèmes. Il est donc recommandé pour les étudiants qui ont un goût prononcé pour les mathématiques ou qui envisagent ultérieurement de s'orienter vers des études scientifiques.

2.2 CHIMIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la chimie éveille chez l'étudiant l'intérêt et le désir de comprendre son environnement quotidien ; il fournit les moyens de connaître la structure, les propriétés et les transformations de la matière vivante et non vivante, en se basant autant sur l'expérience que sur le raisonnement, à l'aide de modèles atomiques, de manière à ce que les propriétés observables puissent être interprétées à partir de représentations au niveau des molécules et des atomes.

Il met en évidence l'importance de la connaissance des substances et des processus chimiques pour l'existence de l'homme. Il montre que l'activité humaine est liée aux cycles et équilibres matériels de la nature. Il permet à l'étudiant de comprendre quelles sont les conséquences de la production et de la consommation de substances sur l'environnement et de reconnaître la nécessité de maîtriser l'influence de l'homme sur le milieu naturel.

En collaboration avec les autres sciences, il fait prendre conscience qu'une action pluridisciplinaire est nécessaire pour résoudre ces problèmes fondamentaux, en considérant les aspects épistémologiques, éthiques et culturels de la chimie.

Toutes les propriétés de la matière que l'on observe et mesure peuvent être interprétées de façon cohérente sur un plan atomique inaccessible aux sens, mais accessible à un raisonnement modélisant. L'enseignement de la chimie montre que ce mode de raisonnement déductif et prédictif entre la réalité matérielle et le niveau des atomes est caractéristique de la pensée chimique. Cependant, tout modèle a ses limites : si l'expérience infirme les déductions que le raisonnement bâtit sur le modèle atomique adopté, il faut modifier ce modèle en conséquence. La chimie est donc une science en perpétuelle évolution, ce qui stimule la curiosité et la recherche.

La chimie contribue au développement d'activités humaines essentielles comme l'agriculture, la fabrication de produits alimentaires, la santé publique, etc. De plus, de nombreuses matières d'usage quotidien (papier, plastiques, médicaments, produits de nettoyage, fibres textiles, verre, métaux, etc.) sont fabriquées à l'aide de processus chimiques à partir d'éléments provenant du sol, de la mer ou de l'air. Enfin, la plus grande partie de l'énergie consommée (par le chauffage, le trafic, la production de biens de consommation, etc.) est d'origine chimique.

Toutes les activités de l'homme créent des déchets et épuisent les ressources naturelles. Toute production et consommation de matière ou d'énergie a des inconvénients, comme l'épuisement des ressources naturelles et les atteintes à l'environnement. Dans un contexte pluridisciplinaire, une telle prise de conscience permet un changement du comportement personnel, particulièrement dans une société de consommation et face à l'accroissement démographique.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Observer la matière et ses transformations avec précision, classer ces observations et les interpréter à l'aide de modèles atomiques appropriés et de la notion d'équilibre.
- Utiliser avec précision le langage et le symbolisme propres à la chimie.

Savoir-faire

- Assimiler la méthode scientifique, c'est-à-dire étudier les phénomènes matériels en se posant d'abord des questions sur les observations, en élaborant ensuite des hypothèses à leur sujet et en cherchant enfin à les tester par des expériences reproductibles et concluantes ; enfin en utilisant la littérature scientifique.
- Étendre l'application des connaissances théoriques aux expériences de laboratoire et aux activités de la vie quotidienne.
- Manipuler un matériel de laboratoire simple en observant une attitude prudente et responsable et réaliser une expérience en suivant un mode opératoire.

Attitudes

- Comprendre les informations diffusées par les médias dans des domaines aussi variés que l'environnement, les matières premières, l'alimentation, etc. et les juger de manière critique pour se former une opinion personnelle.
- Prendre conscience que la chimie est en étroite relation avec les autres sciences et avec la technique ; acquérir une vision pluridisciplinaire.
- Adopter une attitude personnelle constructive, fondée sur des connaissances précises en chimie, pour aider à trouver des solutions qui prennent en considération les aspects écologiques et éthiques.

2.3 BIOLOGIE – discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la biologie permet d'acquérir une meilleure conscience de la nature. Il stimule la curiosité et le plaisir de découvrir par le contact avec les plantes et les animaux. Il sensibilise aux beautés de la nature. Il permet d'accéder à une meilleure compréhension de la vie par une approche expérimentale et une vision historique et épistémologique. Comprendre la nature suppose la connaissance des grandes communautés de vie et de leurs rapports ainsi que de l'impact de l'homme sur ces derniers. L'enseignement de la biologie vise à un comportement responsable face à la nature. Enfin, l'enseignement de la biologie apporte sa contribution à la recherche personnelle d'un sens à la vie ainsi qu'à une éducation à la santé de l'homme dans son environnement.

Il introduit des éléments de référence scientifique dans les représentations quotidiennes du monde vivant.

La biologie est une science de la vie par essence, ce qui requiert une vision multidisciplinaire. Elle implique des connaissances sur l'homme et les autres êtres vivants, la maîtrise des concepts fondamentaux les plus importants de la biologie et la discussion concernant la recherche contemporaine.

L'enseignement offre un choix de domaines orientés sur :

- les possibilités d'observations et d'expériences dans la nature ;
- la connaissance de soi : physiologie, perception, conscience ;
- le savoir scientifique en biologie ;
- les problèmes actuels et questions de société.

D'un regard lucide sur les interactions systémiques procéderont la formulation de questions décisives, l'estimation des risques liés à des biotechnologies ou à l'intervention de l'homme dans l'environnement, et la discussion d'alternatives.

L'enseignement de la biologie aide à se situer par rapport à des problèmes fondamentaux, tels que la nutrition, la sexualité, la maladie, la vieillesse et la mort, ainsi que par rapport aux grands défis du monde moderne.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Connaître les manifestations du vivant telles que métabolisme, reproduction et procréation, croissance, développement, comportement, traitement de l'information, structures moléculaires et cellulaires.
- Se familiariser avec la multiplicité des organismes, animaux et végétaux (avoir également certaines connaissances de systématique) et des microorganismes.
- Connaître les grandes interactions en écologie générale et appliquée.
- Acquérir des connaissances en matière d'hérédité et d'évolution.

Savoir-faire

A. Discipline fondamentale

- Découvrir, observer et décrire des situations et des processus.
- Collecter et classer : élaborer des critères de classification et de différenciation, détermination d'espèces.
- Formuler des hypothèses.
- Décrire verbalement, représenter graphiquement les résultats obtenus.
- Comprendre des textes scientifiques simples.

B. Option spécifique

- Manier des appareils d'observation optiques (microscope), électroniques et autres.
- Planifier des expériences en adoptant une attitude responsable, élaborer ou exécuter des protocoles de travail, les exécuter, les évaluer.
- Tester et évaluer les résultats obtenus, estimer la vraisemblance des résultats.
- Avoir une attitude critique par rapport à la méthode de travail et aux interprétations.

Attitudes

- Adopter un regard scientifique sur la société actuelle. Il suppose une pensée comparative et globale, susceptible d'avoir son poids dans des décisions d'ordre personnel, politique et économique.
- Prendre conscience que l'homme fait partie de la nature et qu'il ne doit pas en bouleverser les équilibres.

2.4 BIOLOGIE-CHIMIE – Option spécifique

La différence essentielle entre les disciplines fondamentales et l'OS, réside dans l'opportunité pour les étudiants de réaliser des expériences de laboratoire. En conséquence ce sont les objectifs propres du processus expérimental qu'il convient de décrire ici.

Savoir-faire

- Manier des appareils d'observation optiques (microscope), électroniques et autres.
- Planifier des expériences en adoptant une attitude responsable, élaborer ou exécuter des protocoles de travail, les exécuter, les évaluer.

- Tester et évaluer les résultats obtenus, estimer la vraisemblance des résultats.
- Avoir une attitude critique par rapport à la méthode de travail et aux interprétations.

2.5 PHYSIQUE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la physique développe la compréhension des phénomènes naturels et des réalisations techniques.

Il conduit l'étudiant à explorer à l'échelle atomique, humaine et astronomique les multiples mécanismes de l'univers, ainsi qu'à saisir le rôle de la méthode expérimentale et des représentations théoriques. Il développe chez l'étudiant indépendance et curiosité face au monde, notamment à l'environnement quotidien.

Il porte une attention particulière à l'analyse rigoureuse, logique et objective de situations matérielles choisies, analyse que l'étudiant apprend à formuler de manière claire et complète aussi bien par le langage de tous les jours que par le formalisme mathématique.

Il fournit un aperçu critique des différents modes de pensée anciens et modernes, en s'attachant à situer la place essentielle que la physique occupe dans la culture.

La compréhension des lois essentielles de la nature permet d'assumer ses responsabilités face à l'environnement et de se prononcer en tant que citoyen sur des questions présentées de manière toujours plus technique.

L'enseignement de la physique porte son regard au-delà de l'apparence première des choses. Au contact de situations données, l'étudiant apprend à sentir, regarder et décrire ce qu'il voit, propose lui-même une analyse et une explication. Il s'agit de stimuler son imagination et sa curiosité en le laissant deviner, tâtonner, se tromper et se corriger par lui-même. Sur cette base sont proposés ensuite des modèles qui permettent de se représenter les mécanismes et les principes cachés de nombreux phénomènes naturels.

Les connaissances de base choisies sont abordées dans un ordre qui prend en compte essentiellement le vécu, l'acquis spontané et l'âge de l'étudiant. L'enseignement de la physique développe ainsi en premier lieu une compréhension des lois de la nature basée sur l'intuition.

Mais la compréhension par représentation intuitive ou analogique, bien qu'essentielle en physique, s'avère insuffisante. Il faut confronter ces constructions mentales à la réalité par le biais de mesures ; on élabore alors des modèles quantitatifs. La qualité d'une réponse ou d'une prévision est validée par l'expérience et non sur la foi en l'autorité dogmatique d'une théorie ou du maître.

La physique dispose d'un outil d'analyse et d'expression rigoureux et précis qu'il faut apprendre et exercer. Le langage de la physique revêt différentes formes (les graphiques, les dessins, les schémas, les mathématiques et l'informatique). Il importe donc de choisir la forme la mieux adaptée à ce que l'on veut exprimer.

Par l'étude de l'évolution historique des conceptions en physique, l'étudiant apprend à relativiser les théories et à en reconnaître les limites. Il participe ainsi à la dynamique de la pensée scientifique dont l'impact sur les autres domaines de la pensée a été déterminant ces derniers siècles.

Le travail en laboratoire donne l'occasion de rappeler pratiquement la nécessité d'une attitude prudente et responsable.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Les grandeurs fondamentales qui permettent de séparer, de distinguer et de repérer les propriétés physiques de la nature.
- Les phénomènes fondamentaux qui éclairent les comportements physiques de notre environnement.
- Les principes de base sur lesquels est bâti l'édifice théorique de la physique.
- Les étapes principales du mode de travail en physique (observation, description, expérimentation, simulation, hypothèse, modèle, loi, théorie).
- Les algorithmes de raisonnement et de calcul de type général.
- Les modèles les plus fonctionnels, les lois et les théories qui y sont associées.
- Les étapes essentielles des découvertes scientifiques et leur chronologie.

- Les principes de fonctionnement d'appareils usuels ou importants.
- Les méthodes courantes de mesure.
- La terminologie spécifique.
- Les unités internationales et certains ordres de grandeur essentiels.

Savoir-faire

- Utiliser les modèles connus afin de percevoir et de comprendre les mécanismes de phénomènes naturels, le fonctionnement d'appareils et certains aspects de la physiologie humaine.
- Gérer une observation en fonction d'un projet et, pour cela,
 - distinguer entre faits et hypothèses, entre causes et conséquences ;
 - expérimenter de façon autonome ou en équipe ;
 - utiliser l'outil mathématique.
- Rechercher et utiliser une documentation.
- Structurer ses idées et ses intuitions de manière rigoureuse.
- Utiliser ses connaissances en situation nouvelle.
- Construire un raisonnement en puisant dans les diverses parties de la physique ainsi que dans les autres disciplines.
- S'exprimer avec des mots simples, puis spécifiques, pour gagner en clarté et en concision.
- Communiquer sur des questions techniques et scientifiques avec le spécialiste ou le profane.

Attitude

- Avoir le goût de la compréhension dont le moteur est la curiosité.
- Enrichir ses connaissances par la lecture critique de revues, d'articles et d'ouvrages à caractère scientifique, par l'écoute de conférences et d'émissions.
- Avoir le goût de l'action, de la création et de l'engagement :
 - fabriquer, monter, démonter, réparer et inventer des appareillages ;
 - imaginer, inventer, échafauder des représentations mentales pour s'expliquer des observations concrètes et les gérer.
- Rester conscient des conséquences et des limites de ses comportements ainsi que de toute action humaine.
- Avoir le goût de structurer une pensée se fondant sur l'hypothèse, le tâtonnement, l'autocritique et finalement sur la vérification expérimentale objective.
- Respecter le droit à l'erreur et au doute.

2.6 PHYSIQUE – Option complémentaire

En plus des objectifs du cours de discipline fondamentale qui restent pertinents.

Cette option est destinée aux étudiants qui souhaitent acquérir quelques bases solides leur permettant de poursuivre des études faisant appel à la physique.

Ce cours peut évidemment aussi être suivi dans le but de mieux comprendre les bases de la construction du monde physique.

3. SCIENCES HUMAINES

3.1 GÉOGRAPHIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la géographie montre que les activités des hommes sont inscrites dans l'espace.

A l'aide des méthodes et connaissances dispensées, l'enseignement de la géographie conduit à s'interroger sur les processus et les multiples relations qui structurent l'espace, puis à les analyser. Il sensibilise l'étudiant aux normes, comportements et valeurs déterminant l'organisation d'espaces différents du sien.

Enfin, une analyse des structures complexes de l'espace permet à l'étudiant de se situer dans le monde actuel, puis de se forger un jugement sur les répercussions de l'action humaine sur l'espace. Cette prise de conscience conduit l'étudiant à un comportement responsable dans tous les types d'espaces à gérer.

L'homme marque de plus en plus l'espace de son empreinte. Ses projets visant à modifier l'environnement sont très souvent envisagés à court terme et en fonction du seul critère de la rentabilité. Il en arrive ainsi à menacer l'écosystème dont il est partie intégrante. Dès lors, il ne peut plus se contenter de considérer ou d'analyser l'espace comme un observateur neutre : il en est un acteur responsable dans la perspective d'un développement durable. Il s'agit donc de s'interroger sur les conséquences à court, moyen et long terme d'une telle action, au travers de l'étude approfondie des facteurs naturels, humains et sociaux qui caractérisent un espace et le structurent par leur interaction.

L'enseignement de la géographie passe donc par l'étude de problèmes concrets qui permettent de s'exercer à la démarche scientifique et aux méthodes spécifiques de la discipline. Les savoir-faire et les connaissances élémentaires mettent en évidence la complexité des rapports entre l'homme et l'espace qui entrent en jeu dans la gestion des écosystèmes.

Par ses questions, la géographie favorise une approche interdisciplinaire des grands problèmes de l'homme face à son environnement. Elle permet également à l'étudiant d'exercer la pensée contextuelle appliquée à l'analyse des structures spatiales.

Enfin, l'étudiant, confronté aux normes, valeurs et comportements de peuples vivant dans des espaces différents du sien, s'ouvre au monde et développe sa capacité d'analyse ainsi que son sens critique face à l'organisation de l'espace, laquelle repose sur différents modèles. Il est en mesure d'agir de manière responsable dans son propre environnement, comme dans tous les types d'espaces.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

- Connaître le vocabulaire de base de la géographie.
- Connaître les concepts fondamentaux de la géographie : localisation, distance, échelle, interaction, changement/permanence, espace géographique.
- Connaître les principaux facteurs qui structurent l'espace.

Savoir-faire

- Mettre en évidence différents types de localisations (position, distribution, association/ségrégation par exemple) et s'orienter dans l'espace.
- Expérimenter différents types de distances (par exemple : distance réelle, distance-temps, distance-coût).
- Mettre en évidence le rôle des échelles dans la perception et l'analyse des problèmes géographiques.
- Identifier les interactions entre les éléments constitutifs de l'espace géographique et reconnaître ces interactions comme éléments de systèmes, eux-mêmes en interaction.
- Relever, dans l'analyse de l'espace, l'impact du temps dans ses différentes dimensions (temps cosmique, temps court/temps long, temps vécu par exemple).
- Prendre en compte l'existence de plusieurs espaces (espace absolu, imaginé, perçu, vécu par exemple) et l'exploiter dans l'analyse géographique.
- Maîtriser les outils et les méthodes permettant l'analyse de l'espace dans toutes ses composantes (polarisation, dimensionnement, organisation par exemple).

Attitudes

- Adopter un comportement responsable dans l'espace considéré comme un produit de l'homme et dans la perspective du développement durable.

3.2 GÉOGRAPHIE – Option complémentaire

L'option complémentaire en géographie vise l'acquisition des mêmes savoirs, savoir-faire et attitudes. La seule différence sera que l'étude des thèmes pourra se faire beaucoup plus en profondeur en mettant l'accent sur le travail interdisciplinaire pratique et sur le terrain.

3.3 HISTOIRE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

Instrument de connaissance, l'histoire est à la fois démarche de recherches et élaboration d'un discours. Elle a pour objet le passé humain et comme enjeu son intelligibilité. L'enseignement de l'histoire apprend aux étudiants les méthodes et les questionnements pour aborder le passé de manière rationnelle et sensible et savoir interroger, analyser et comprendre les sociétés et les civilisations. Il leur permet de mettre en lumière leurs différences ou leurs similitudes dans le souci du respect de l'autre et de pouvoir les comparer à la spécificité de la société dans laquelle ils vivent. Il leur apprend à penser le temps en termes de changement et de continuité, de rupture et de permanence, à clarifier les rapports entre l'histoire et la mémoire, l'histoire et la fiction, l'histoire et le mythe. Il développe chez les étudiants la conscience et la pratique leur permettant d'exercer leurs responsabilités en tant que membres d'une collectivité humaine. Il met enfin l'accent sur l'importance de l'échange avec les disciplines en général, les autres sciences humaines en particulier.

Objectifs fondamentaux

Savoirs et connaissances

L'étudiant acquiert :

- des connaissances historiques dans une perspective diachronique et synchronique ;
- des connaissances « raisonnées » des fondements culturels de notre civilisation ;
- des connaissances relatives aux autres civilisations et à la thématique de l'altérité ;
- des connaissances critiques du passé récent et du monde contemporain ;
- des notions de sciences auxiliaires de l'histoire (démographie, économie...)
- un vocabulaire « spécifique » de base ;
- une initiation à la vie politique.

Savoir-faire

L'enseignement de l'histoire contribue, avec d'autres disciplines, à développer des compétences générales telles que :

- lire efficacement ;
- résumer ;
- prendre des notes ;
- mémoriser efficacement ;
- comprendre le vocabulaire ;
- définir un mot ou un concept ;
- effectuer une recherche ;
- établir une bibliographie ;
- présenter un exposé oral ;
- réaliser un dossier ou une exposition ;
- gérer une information abondante et en dégager une vue d'ensemble (synthèse).

L'enseignement de l'histoire permet à l'étudiant d'acquérir des compétences spécifiques ; dans une perspective historique, l'étudiant peut :

- analyser et expliquer des sources (texte, document iconographique, œuvre musicale, monument, données statistiques, paysage, document audiovisuel, éléments de la vie quotidienne) ;
- situer et analyser, grâce aux connaissances acquises, un événement dans son contexte historique (chronologique, culturel, social, économique, politique) ;
- étudier et construire un schéma, un organigramme, une carte, une notice biographique, une chronologie ;
- développer un sujet ; construire une argumentation, présenter une controverse ;
- aborder un événement historique à travers une approche pluridisciplinaire ;
- aborder l'enquête historique ;
- s'initier à l'historiographie.

Attitudes

L'enseignement de l'histoire permet à l'étudiant de découvrir :

- l'existence de différents systèmes de valeurs, de différentes cultures ;
- la relativité des jugements ;
- ses attaches avec sa propre culture ;
- sa place dans sa société, dans le monde et dans l'histoire ;
- ses responsabilités individuelles et sociales ;
- des éléments constituant la relation à l'autre (individu ou société).

L'enseignement de l'histoire permet à l'étudiant d'acquérir :

- une attitude réfléchie, curieuse et critique face aux sources de l'information (historique, médiatique, politique...);
- une approche pluridisciplinaire des problèmes et des questions ;
- une autonomie de jugement à travers ses capacités de se forger une opinion réfléchie et fondée ;
- une attitude ouverte aux opinions critiques ;
- une attitude de respect et d'ouverture à l'autre ;
- l'intuition, la rigueur et la patience.

Grâce aux connaissances historiques, aux compétences intellectuelles et aux attitudes stimulées par cet enseignement de l'histoire, l'étudiant peut construire son identité et se situer dans une société pluraliste et évolutive.

3.4 HISTOIRE – Option complémentaire

L'organisation de l'option complémentaire est laissée à la file d'histoire qui en définit les objectifs et la mise en œuvre (contenus et formes).

Elle vise l'acquisition des mêmes savoirs, savoir-faire et attitudes. Toutefois l'étude des thèmes pourra se faire beaucoup plus en profondeur en mettant l'accent sur le travail interdisciplinaire.

3.5 ÉCONOMIE ET DROIT

Considérations générales

Partie intégrante des sciences humaines, l'enseignement de l'économie et du droit dans les études gymnasiales pour adultes a pour finalité d'initier les acteurs de la vie sociale, économique et politique à la maîtrise et à l'analyse des faits de notre société sous les angles juridique, micro- et macro-économiques.

La mondialisation des échanges, la globalisation des technologies, des marchés, et la diffusion de l'information sont des phénomènes qui nécessitent des savoirs élargis et des compétences accrues pour s'adapter aux réalités nouvelles. L'enseignement de l'économie et du droit contribue à étendre l'éventail des connaissances des étudiants, à enrichir leur culture générale et à développer leur esprit critique, ainsi que leur capacité à prendre des décisions rationnelles.

Cet enseignement comporte une dimension supplémentaire, du fait qu'il s'adresse à des adultes insérés dans le monde du travail et ayant parfois même charge de famille.

Disciplines et définitions

Économie et droit est une combinaison trans- et pluridisciplinaire, voulue par le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Elle est la combinaison de trois disciplines. L'économie (ou sciences économiques) qui se scinde en deux branches distinctes : l'économie politique et l'économie d'entreprise ; et le droit.

L'économie politique étudie les phénomènes et les mécanismes économiques au sein d'une société et entre les sociétés. Elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part, aux institutions et aux activités destinées à faciliter ces opérations.

L'économie d'entreprise étudie la vie et le fonctionnement des entreprises. À partir de l'observation, elle fait porter la réflexion sur la nature de l'entreprise, sur son organisation, sur l'étude de ses fonctions et de ses services, de leur rôle et de leurs moyens respectifs; elle considère ensuite l'évolution de l'entreprise et l'étude de ses relations externes et internes dans une optique synthétique. L'économie d'entreprise

comprend l'étude des techniques de gestion qui constituent des instruments d'analyse et de prévision indispensables à la conduite des entreprises.

Le droit aborde les principales règles du droit civil et du droit des obligations, ainsi que quelques règles du droit public. L'enseignement du droit met en évidence les principales règles juridiques que doivent observer tous les acteurs de la vie sociale et économique. Cet enseignement tend à montrer qu'une société ne peut fonctionner sans règles et que toute communauté est confrontée à la nécessité de structurer et d'organiser les relations entre les personnes; il met en évidence les droits et les obligations qu'engendre la vie en société.

Objectifs fondamentaux

Deux cursus

L'enseignement de l'économie et du droit apparaît dans deux cursus distincts :

1. en discipline fondamentale ;
2. en option spécifique.

L'enseignement de l'économie et du droit permet à l'étudiant de

- mieux se situer à la fois comme individu et comme membre d'une collectivité ;
- développer son propre système de valeurs et s'y référer ;
- saisir la complexité du monde contemporain ;
- prendre conscience que la réalité économique et juridique agit ou influe sur la société depuis le début de l'aventure humaine.

Connaissances

Les connaissances amènent l'étudiant à

- maîtriser les principaux phénomènes et mécanismes économiques, étudiés dans le temps et dans l'espace ;
- appréhender une culture macro- et micro-économique et juridique ;
- s'initier aux pratiques, aux règles, aux structures des entreprises ;
- connaître les règles élémentaires de droit indispensables aux rapports humains.

Savoir-faire

Une fois les connaissances essentielles acquises, l'étudiant en fera usage afin de comprendre et d'approfondir certains faits juridiques, sociaux et économiques, de saisir les interactions, les interrelations et les interdépendances, c'est-à-dire de construire son propre acquis. Il doit à cette occasion :

- définir, mémoriser et utiliser à bon escient un vocabulaire économique, financier et juridique large et précis ;
- développer ses propres méthodes de travail ;
- exercer son sens de l'analyse, son esprit critique et de synthèse ;
- entreprendre des travaux de recherche personnels et de groupes ;
- collaborer dans l'élaboration d'un travail de recherche ;
- communiquer avec l'extérieur, rencontrer des personnalités et débattre avec des représentants de tout milieu ;
- présenter oralement et par écrit ses travaux ;
- appliquer des règles de droit à des cas pratiques ;
- réfléchir à l'entreprise et à son environnement ;
- s'exercer à une réflexion éthique.

Attitudes

L'étudiant sera amené à

- développer son esprit d'initiative ;
- développer son sens des responsabilités ;
- s'ouvrir aux comportements et aux idées d'autrui ;
- se montrer responsable de ses actes ;
- s'impliquer dans un travail de recherche ;
- développer son esprit d'analyse et de synthèse ;
- faire preuve d'esprit critique.

Méthodologie

L'approche méthodologique est la plus variée possible. Elle comprend :

- l'entraînement au raisonnement par les méthodes inductives et déductives ;
- l'analyse rigoureuse de documents écrits et audiovisuels et la critique des résultats obtenus ;
- l'analyse des différents courants de la pensée économique et leur confrontation aux faits ;

- l'examen et le traitement de situations pratiques ;
- la recherche, le traitement, la mise en forme, la transmission, le classement et l'utilisation de l'information, à l'aide de technologies adéquates ;
- le travail par projets ;
- la rédaction de travaux personnels et leur présentation écrite et orale.

Économie et droit est un enseignement associé dans lequel chaque discipline conserve son caractère propre. En traitant des thèmes communs ou voisins, l'enseignement vise à mettre en évidence les interdépendances des mécanismes économiques avec l'organisation sociale, ainsi qu'à développer une réflexion éthique.

3.6 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE ET AU DROIT – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

Enseignée à tous les étudiants de la voie académique, la discipline fondamentale vise à offrir une culture générale économique et juridique. Ce cours est nécessaire au cursus de l'adulte préparant une maturité et contribue à préciser son rôle en tant que citoyen, membre d'une famille et agent économique (consommateur/producteur).

Grâce à leur capacité d'abstraction et aux connaissances acquises, les étudiants pourront ainsi appréhender des problèmes économiques et juridiques du monde actuel.

L'étude se déroule souvent selon le schéma suivant : observation, découverte de phénomène ou de situation, description, analyse et sélection de moyens d'action. Pour la conclusion, l'attention des étudiants est attirée sur l'importance des choix et leurs conséquences diverses pour les parties en jeu. À chaque phase, l'étudiant recourt à un vocabulaire spécifique.

En économie, les étudiants seront amenés à comprendre les différentes formes d'organisation de l'entreprise, leur environnement et leur évolution, ainsi que le processus de décisions, les possibilités de choix, les contraintes et les conflits d'intérêts qui interviennent dans la gestion d'une entreprise.

L'introduction à l'économie politique permettra aux étudiants de comprendre le fonctionnement du système économique ainsi que les interactions entre les différents acteurs compte tenu de l'évolution sociale, écologique et technique. Ils pourront ainsi évaluer les politiques économiques et formuler un avis personnel sur les solutions proposées.

En droit, les étudiants abordent les libertés, devoirs et responsabilités individuels en se plaçant du point de vue du citoyen, ou d'un agent économique.

L'introduction aux obligations définit les circonstances de leur naissance, aussi bien due à des situations fortuites que découlant de la conclusion de contrats. L'introduction au droit commercial vise à faire découvrir le lien entre des actes de la vie quotidienne et leur codification.

Objectifs fondamentaux

- comprendre et maîtriser un vocabulaire et des expressions économiques et juridiques de base ;
- connaître des théories élémentaires de l'économie politique ;
- connaître les principales sources primaires d'information en matière économique et juridique ;
- présenter et expliquer des mécanismes élémentaires de l'économie ;
- retrouver des règles juridiques de base dans les recueils de lois adéquats ;
- lire, comprendre, identifier les sources et commenter des articles économiques et juridiques de la presse généraliste en suivant une démarche systématique.

3.7 ÉCONOMIE ET DROIT – Option spécifique

Objectifs généraux

L'option spécifique dispense un enseignement approfondi en sciences économiques et en droit. Elle favorise la connaissance et l'utilisation critique des systèmes d'information. Elle étudie les structures des systèmes économiques, leurs mécanismes et analyse l'organisation des entreprises. Elle donne un bagage juridique de base en droit des obligations. Elle entraîne l'étudiant à la recherche et au traitement de l'information. Elle

l'invite à étudier et à comprendre le monde socio-économique à l'aide d'analyses de textes, d'études de cas et d'outils indispensables de gestion. Elle l'entraîne au raisonnement économique et juridique; elle stimule et développe ses capacités d'observation des faits juridiques et économiques, l'esprit d'analyse et de synthèse. Elle initie l'étudiant aux principes de base de la gestion des entreprises privées. Elle incite l'étudiant à exercer et à développer son esprit critique et une réflexion éthique.

L'option spécifique comprend trois branches transdisciplinaires distinctes, mais complémentaires :

- l'économie politique ;
- l'économie d'entreprise ;
- le droit.

Objectifs fondamentaux

Connaissances

Les connaissances amènent l'étudiant à

- s'initier aux concepts, lois et théories et aux modèles économiques ;
- découvrir l'importance et le rôle des entreprises dans le tissu économique et social de notre pays ;
- connaître les structures juridiques des entreprises ;
- étudier la vie et le fonctionnement des entreprises, leurs fonctions et stratégies ;
- étudier les activités productives des entreprises ;
- étudier les règles juridiques essentielles et les principaux contrats.

Savoir-faire

L'élève doit être capable de

- décrire les structures juridiques des entreprises en Suisse, leurs principes d'organisation ;
- utiliser les méthodes quantitatives nécessaires à la gestion des entreprises ;
- expliquer les principaux mécanismes et théories économiques ;
- exposer et analyser les problèmes économiques contemporains les plus importants ;
- prendre des décisions sur la base de cas pratiques en droit comme en économie d'entreprise.

3.8 PHILOSOPHIE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

La philosophie est une activité culturelle et intellectuelle caractérisée par une longue durée dans l'histoire occidentale et par une très grande diversité de cultures et de langues. Cette double particularité de profondeur historique et de diversité géographique en fait un véhicule privilégié dans l'apprentissage de la multiplicité des formes et lieux de savoir en lien avec ses enjeux sociaux et politiques. L'étude de la philosophie permet aux jeunes adultes de circuler dans ce vaste champ historico-géographique en s'initiant aux formes, aux techniques et aux interrogations philosophiques.

Le support de cette circulation se fonde sur des textes philosophiques. C'est à partir des textes que peuvent être déployées les compétences concernant la lecture d'une pensée d'abord matérialisée dans l'écrit. Ces compétences regroupent la formation du jugement qui permet à l'étudiant d'évaluer et de critiquer les textes grâce à une initiation à la logique, à l'argumentation, à la rhétorique, à la formation des concepts. Cette formation de base, dont on trouve les éléments dans la culture philosophique grecque, permet de développer une force critique de remise en question de la réalité, ressource nécessaire pour tout citoyen vivant dans une société démocratique.

Dans l'histoire de l'encyclopédie occidentale des savoirs, la philosophie tient une position qui a beaucoup varié. L'étudiant est introduit à cette diversité qui concerne notamment la relation de la philosophie à sa propre histoire et la relation (de maîtrise, de conflit ou de coopération) de la philosophie aux autres sciences, techniques et savoirs. Dans une société fondée sur la maîtrise du savoir, une telle initiation permet aux étudiants de se former une distance critique et réflexive. Dans la mesure où les étudiants du Gymnase du Soir sont des jeunes adultes insérés dans la vie professionnelle, l'enseignement de la philosophie mobilise cette expérience du monde du travail pour alimenter les différents régimes d'interrogation.

Objectifs fondamentaux

L'enseignement de la philosophie se donne pour objectif d'introduire les jeunes adultes, à partir de la lecture d'extraits de textes philosophiques, aux techniques d'argumentation, à la terminologie et aux concepts fondamentaux de la philosophie. Il s'agit d'acquérir la capacité de penser avec et contre un auteur, moyennant la maîtrise des registres d'interrogation.

3.9 PHILOSOPHIE – Option complémentaire

Objectifs fondamentaux

Poursuivre les objectifs du cours fondamental en traitant les deux grandes subdivisions du champ philosophique suivantes :

- philosophie pratique portant sur les questions de la justification de l'existence, de la vie bonne, de l'agir en société ;
- philosophie esthétique portant sur les questions de l'imaginaire et des créations humaines dans leur ensemble (littérature, activités artistiques).

L'apprentissage de ces régions et la familiarité avec quelques-unes de leurs grandes stations historiques permet à l'étudiant de se constituer comme un sujet connaissant ouvert, capable d'interroger et d'historiser les évidences du monde contemporain. Ces évidences sont matérialisées dans trois formes de relations du sujet au monde :

- une relation objective au monde (concepts, idéologies) ;
- une relation sociale (normes, valeurs, comportements) ;
- une relation subjective (affects, désirs).

La connaissance réflexive de ces différents registres favorise une maîtrise de la pensée et de l'expression orale et écrite.

4. ARTS

Objectifs généraux

Qu'ils soient peintres, musiciens ou savants, les hommes s'efforcent de donner du sens au monde dans lequel ils vivent. Pour mener à bien sa tâche, le savant doit être extérieur à son objet d'étude. L'artiste, lui, tente de rester constamment à l'intérieur. Il n'essaie pas de rendre compte du monde par des définitions ou en termes de cause et de conséquence, mais par des équivalences sensibles. Pour ce faire, il est rare qu'il recoure à la parole ; et, quand il le fait, il parle toujours d'autre chose : c'est pour raconter plus que pour analyser ou décrire.

Dans le monde où nous vivons, les sons et les images sont omniprésents. Face à eux, nous ne pouvons rester ni neutres, ni innocents : ils modèlent notre environnement, ils nous transforment. Tant qu'à les consommer, autant le faire en connaissance de cause. Il ne suffit pas de nous délecter de leur beauté ou de les rejeter avec dégoût. Peut-être que, si nous sommes capables de les lire ou de les entendre, ils nous aideront justement à comprendre le monde. Le but d'un enseignement des arts visuels et de la musique est donc double :

- travailler avec son imagination et sa sensibilité pour communiquer sa propre vision des choses ;
- enquêter sur le sens que donnent du monde les images et les sons produits par d'autres.

Or, pour être menées à bien, la pratique et la réflexion esthétiques font appel à des disciplines telles que les sciences expérimentales (physique, chimie) et les mathématiques, les sciences humaines (histoire, géographie, économie, sociologie), la philosophie, la psychologie, et peuvent être mises en rapport avec les littératures de divers pays. De ce fait, un enseignement artistique se prête tout naturellement à l'interdisciplinarité.

4.1 ARTS VISUELS – Discipline fondamentale

Objectifs fondamentaux

Basé sur l'équilibre des capacités intellectuelles et intuitives, l'enseignement des arts visuels met en relation les perceptions, la compréhension et l'expression, en développant une attitude de recherche et d'interrogation. La pratique des arts visuels permet d'acquérir les moyens indispensables à une expression consciente ; l'étude de l'histoire de l'art permet à la fois d'élargir son approche en se confrontant à des chefs-d'œuvre et de reconnaître les enjeux de l'art ici et maintenant.

Comprendre

En termes de connaissances

- Distinguer les différents domaines des arts visuels et leurs fonctions : arts plastiques, design graphique et industriel, architecture, scénographie, stylisme, etc.
- Connaître les différents outils, techniques et supports de l'image, ainsi que leurs implications.
- Comprendre que toute démarche artistique comporte des choix conceptuels, qui sont en interaction avec le contexte culturel.

En termes de savoir-faire

- Renforcer la pratique par des connaissances théoriques et historiques.

En termes d'attitudes

- Prendre conscience de la subjectivité des perceptions : elles dépendent de l'expérience individuelle, de l'éducation, de l'appartenance sociale et culturelle ; adopter une attitude ouverte, en dépassant ses préjugés et ses croyances.
- Accepter d'être troublé par une œuvre ; ne pas rechercher uniquement l'adhésion.

Exprimer

En termes de savoir-faire

- Développer ses facultés de perception, visuelle, sensitive et affective.
- Être capable de traduire, représenter et communiquer en reliant entre elles ses perceptions, son intuition et ses connaissances.
- Donner un sens à son expression.
- Développer un jugement critique et conduire une interprétation avec rigueur et précision.

En termes d'attitudes

- Reconnaître et favoriser des démarches intuitives.

Pour atteindre ces objectifs, les savoir-faire et attitudes ci-après seront développés, qu'on peut regrouper en trois catégories : observer, expérimenter et évaluer.

Observer

Observation : exercice spontané des sens, moment nécessaire à toute opération expérimentale.

- Apprendre à voir pour comprendre et comprendre pour mieux voir.
- Interroger la réalité, être attentif à l'inattendu.
- Relier le regard à d'autres sens.
- Développer un regard aigu, ouvert, curieux, critique et sans a priori.
- Enrichir sa relation au monde visible, le traduire, le représenter, le réinventer.
- Mémoriser et restituer.
- Comprendre les relations entre les formes, les structures, les couleurs, les qualités de lumière, et enrichir son vocabulaire formel.

Expérimenter

- Être ouvert à son intuition.
- Aborder différentes techniques, traditionnelles, contemporaines et expérimentales (dessin, peinture, gravure, volume, infographie, photo, vidéo, cinéma, installations).
- Explorer le langage plastique.
- Apprendre à choisir une démarche artistique, à élaborer des projets en utilisant des références personnelles ou historiques.
- Utiliser les outils, les techniques et les gestes adaptés à ses intentions et à ses capacités.
- Prendre conscience de l'engagement que suppose tout exercice de création.
- S'habituer à des rythmes de travail variés.
- Oser prendre des risques.
- Prendre des initiatives et travailler de manière autonome.

Évaluer

- Lire des images : déchiffrer les codes visuels, formels et iconographiques.
- Choisir, maîtriser des critères de jugement pertinents et cohérents.
- Utiliser les apports d'autres disciplines, tant sur le plan des connaissances que sur celui des méthodes de travail.
- Porter un regard critique sur sa propre pratique.
- Dépasser le jugement de goût, pour fonder une appréciation rigoureuse sur les œuvres.

Remarques

L'acquisition des connaissances, des savoir-faire et des attitudes est basée sur l'expérimentation pratique des différentes techniques d'expression d'une part, sur l'examen d'œuvres anciennes, modernes et contemporaines d'autre part. On progresse et on évolue à la fois par le regard que l'on porte sur sa propre production et sur celle des autres. L'observation, étant un des fils conducteurs de la formation visuelle, est constamment développée.

La maîtrise technique est nécessaire, dans la mesure où elle reste au service de l'expression. Ce qui doit d'abord être visé, c'est le sens qu'on doit donner à chaque travail. Les attitudes de travail permettant aux étudiants d'acquérir davantage d'autonomie sont favorisées.

4.2 MUSIQUE – Discipline fondamentale

Objectifs généraux

L'enseignement de la musique joue un rôle important dans le développement de l'étudiant en contribuant à l'épanouissement harmonieux de ses capacités émotionnelles, rationnelles et psychomotrices. Il favorise la créativité en faisant intervenir en même temps l'intuition, la pensée et l'action, il éveille la curiosité face aux phénomènes acoustiques, il apprend à écouter, comprendre et juger un événement musical, tout en tenant compte de sa dimension stylistique et historique. Il sensibilise aux qualités esthétiques d'une œuvre musicale, il fait ressentir et découvrir autant les principes d'ordre que les libertés de la subjectivité artistique. Il développe la pensée contextuelle à la lumière d'interrelations multiples entre littérature, mathématiques, physique, arts visuels et expression corporelle.

Il tend à faire participer l'étudiant à la vie musicale. L'étude et la pratique de la musique favorisent l'acquisition d'attitudes déterminantes dans la vie, telles que le sens de la responsabilité, de la discipline et de la concentration.

La musique constitue un élément essentiel de toute civilisation. La perception et la production des différents phénomènes sonores, leur utilisation ludique sont autant de manifestations que l'on retrouve dans toutes les communautés humaines. C'est avant tout l'exercice pratique qui donne un accès direct à la musique vocale et instrumentale : l'étudiant reçoit des moyens de mieux se connaître, d'exprimer ses sentiments et de se libérer. La réflexion approfondit l'expérience de la pratique et de l'écoute musicales ; elle établit des liens avec d'autres arts et d'autres domaines d'étude. A cette occasion, l'étudiant fait l'expérience que la musique dans son essence ne peut être verbalisée, qu'elle conserve un caractère transcendant et une part de mystère.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Comme activité de l'esprit humain, la musique doit aussi être reliée au contexte culturel et intellectuel ; expression de son époque, elle ne peut être entièrement comprise que comme telle. La musicologie historique (biographie, stylistique, organologie, étude de la notation...) est mise en rapport avec la musicologie systématique (sociologie de la musique, esthétique musicale, ethnomusicologie) et la musicologie appliquée (théorie et critique musicale). L'histoire de la musique se base surtout sur une vision synoptique et synthétique, de l'Antiquité à nos jours, en n'oubliant pas le patrimoine non européen.

Discipline fondamentale

Cours de base et de culture ouvert à tous, sans prérequis de connaissances théoriques et de pratique vocale ou instrumentale.